

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



**Conseil Départemental de l'Isère
de l'Ordre des Médecins**

Le mot du président : « Oser s'élever contre la violence aux soignants »

Chères consœurs, chers confrères, chers médecins de l'Isère,

Aujourd'hui, 12 mars, c'est la journée européenne contre les violences faites aux soignants, qui sont en augmentation et sans doute probablement encore sous évaluées. Si les derniers chiffres de [l'Observatoire de la Sécurité des Médecins](#) indiquent une hausse de 27% entre 2022 et 2023 des déclarations d'« incidents » (le terme utilisé pour désigner l'ensemble des signalements : agressions verbales ou physiques, vols, vandalisme), je rappelle que seulement 31% de l'ensemble des incidents feront l'objet d'une plainte. Un chiffre qui baisse à 18% de dépôt de plainte quand l'agression est une agression verbale, pourtant la plus fréquente (73% des incidents). La peur des représailles, la culpabilité de n'avoir pas su gérer, contribuent à l'invisibilisation du phénomène, même si on peut aussi espérer qu'une part des 27% de hausse est liée à un meilleur taux de signalement.

Car c'est sur cela que je souhaite insister auprès de vous : il faut oser signaler ce dont on a été victime ou témoin (agression de nos personnels d'accueil notamment), et si on connaît un ou une collègue qui a été violenté(e), l'encourager à porter plainte ou nous le faire savoir. L'Ordre de l'Isère sera à vos côtés, un conseiller vous appellera dans les meilleurs délais, et vous guidera dans vos démarches. Sachez qu'il est possible de domicilier sa plainte au CDOM plutôt que de donner son adresse personnelle, et que l'Ordre peut se porter partie civile à vos côtés ou à votre place.

Tout est repris sur la page dédiée de notre nouveau site internet, en accès direct, vous y trouverez la procédure à suivre, les liens pour porter plainte, des affiches de prévention pour la salle d'attente.

<https://conseil38.ordre.medecin.fr/que-faire-si-vous-etes-victime-dune-agression>

Je remercie le Dr Anne Cécile Philibert, secrétaire générale du CDOM38 et responsable de la commission VVS (Vigilance Violence Sécurité), qui a rédigé, vérifié le contenu et rassemblé les ressources de l'ensemble des pages « VVS » (Menu : Vous êtes médecin / Sécurité).

Bien sûr, et heureusement, l'immense majorité de nos consultations se déroule très bien, nous avons la confiance de nos patients et il n'est pas question de stigmatiser quiconque. Mais ne plus accepter la violence ordinaire, c'est quelque chose qui reste à travailler pour la profession, d'autant que les difficultés d'accès aux soins actuelles entraînent un sentiment de colère et de frustration parmi la population, et donc une logique montée en pression avec un risque de multiplication des agressions. Mais si on peut comprendre l'inquiétude ou la colère, on ne saurait admettre son expression agressive ou délictuelle, sous quelque forme que ce soit, et envers qui que ce soit.

Veillons les uns sur les autres, sur nos collaborateurs, sur les autres soignants, ne laissons pas passer des comportements inacceptables dans nos cabinets ou nos établissements.

Bien confraternellement, Dr Gilles PERRIN, président.



La question déonto

Mon patient est décédé : quelles informations puis-je transmettre et à qui ?

Réponse courte : pas tout et pas à n'importe qui !

Réponse précise : L'accès aux informations concernant une personne décédée est bien encadré :

- Possible uniquement si la personne décédée ne s'y était pas opposée (par un écrit, mais un refus exprimé auprès du médecin traitant et noté dans le dossier est aussi valide).
- Seuls les ayants droits (héritiers légaux ou testamentaires), dont conjoints, concubins, partenaires PACS peuvent demander l'accès au dossier.

- Trois motifs de demandes sont recevables (article [L. 1110-4 du code de la santé publique](#) : **connaître les causes de la mort, défendre la mémoire du défunt ou faire valoir ses droits.**
- Le demandeur doit expliciter précisément les circonstances qui le conduisent à défendre la mémoire du défunt ou la nature des droits qu'il souhaite faire valoir.
- **Le code de la santé publique ne prévoit pas l'accès à l'intégralité du dossier du patient décédé.** Le médecin n'est ainsi tenu de communiquer que les seules informations nécessaires à la réalisation de l'objectif poursuivi par le demandeur.

Plein d'autres informations passionnantes au sujet de la transmission des dossiers sur le site internet du CDOM : [ICI](#).



**Arrêts de travail de longue durée :
une soirée d'échanges pour vous à Bourgoin !**

Le CDOM38 organise, en collaboration avec le Service médical de l'Assurance Maladie et les services de santé au travail du département, la 2ème édition de sa soirée d'échanges sur la problématique des arrêts de travail de longue durée, mercredi 16 avril en soirée à Bourgoin-Jallieu.

Médecins traitants ou spécialistes, médecins du travail et médecins conseil : rencontrons-nous pour mieux comprendre les difficultés, les rôles et les possibilités de chacun, mieux connaître les dispositifs et la procédure à suivre « quand l'arrêt n'est plus justifié ».

Avec des quizz, des cas cliniques et des échanges, cette soirée se veut interactive et conviviale.

Rendez-vous donc :

Mercredi 16 avril 2025

Salle de conférence - Maison du Département Porte des Alpes

18 avenue Frédéric Dard 38300 Bourgoin-Jallieu.

Buffet partagé de 19h à 20h - Conférence-débat de 20h à 22h30

Le CDOM38 fournit boissons, dessert et vaisselle,
à chacun d'amener du salé à partager en mode "finger food"
pré-inscription (gratuite) [ICI](#)

Initiative Iséroise :
Ressources en Addictologie en Sud Isère



Le Réseau Addictologie Sud Isère (RéASI) souhaite diffuser sa plaquette (Novembre 2024) recensant les dispositifs (services de soins et associations) existants sur le territoire Sud Isérois pour venir en aide aux patients souffrant d'addictions.

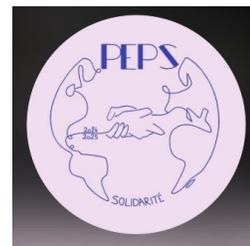
Le RéASI se tient à la disposition des professionnels :
reseauaddictosudisere@gmail.com

La plaquette est disponible sur le nouveau site du CDOM : [ICI](#).

C'est une page réservée aux médecins, pensez à vous connecter à Mon Espace pour y accéder !

Si un équivalent existe pour le Nord Isère, merci de vous manifester auprès du Conseil.

Solidarité :
Le projet Togo a besoin de votre aide !



Pour la 12ème année consécutive, une équipe de 11 étudiants en 2ème année de médecine et pharmacie, de l'association PEPS (Projet Etudiants Pour la Solidarité) partira au Togo pour aider à lutter contre le paludisme. Ils ont prévu des projets d'éducation sanitaire, de fourniture de moustiquaires aux habitants de 3 villages, et espèrent également pouvoir financer un forage, en collaboration avec une ONG locale, "Djidjolé Afrique Togo". Si vous avez-vous aussi des souvenirs de projets humanitaires lors de vos années d'études et que les aider vous fait rajeunir, n'hésitez pas !



Leur site : [ICI](#) où vous pouvez faire un [don](#).



Leur mail pour les contacter : projet.togo.peps@gmail.com.

Conférence AGRUS

Les maladies rares, du patient à la recherche translationnelle

jeudi 13 mars 2025 à 19h (accueil dès 18h30)



Intervenants : Laurence Bouillet et Julien Thévenon (Commission des maladies rares du CHUGA)

Modération : Pierre-Simon Jouk

Amphithéâtre central - Bâtiment Jean Roget – Faculté de Médecine de Grenoble

Informations pratiques [ICI](#)

Aide aux travaux de thèse



Adhésion des médecins généralistes Isérois au Parcours Prévention Santé

Victor GABIOT

Le nouveau **Parcours Prévention Santé (PPS)** est un questionnaire qui se substitue désormais au certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive, chez les personnes majeures, pour les **événements sportifs de course à pied** sur route et de trail running labellisés Fédération Française d'Athlétisme.

Le travail de thèse de Victor Gabiot a pour but d'évaluer **l'adhésion** et la **connaissance des médecins généralistes** Isérois concernant ce nouveau dispositif : merci de répondre à son [QUESTIONNAIRE](#).

Analyse de l'information délivrée par les médecins généralistes concernant le papillomavirus

Solène BAZIN

Solène Bazin souhaite étudier l'information délivrée par les médecins généralistes concernant le papillomavirus, la sexualité, la vaccination et autres lors de leurs consultations. Merci de répondre au questionnaire suivant, à destination des

médecins généralistes de l'Isère, Savoie, et Haute Savoie : [QUESTIONNAIRE](#).

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)